

communiqué de presse

Paris, le 6 avril 2021

#SantéMentale

Malakoff Humanis met en place le remboursement des consultations de psychologues pour ses assurés

Deux études publiées en mars dernier par la Drees¹ et par l'IFOP² ont révélé, la progression constante des consultations liées à la santé mentale entre avril et décembre 2020, et, la baisse de moral des Français. 30% le qualifiant de mauvais.

Quelques jours seulement après l'annonce de la prise en charge des consultations de psychologues par les trois fédérations d'assureurs complémentaires en santé³, Malakoff Humanis en précise les modalités pratiques pour ses assurés. Le Groupe rembourse dès à présent 4 consultations dans la limite de 60€ maximum par séance, pour chaque bénéficiaire du contrat. En prenant en charge ces consultations non remboursées par l'Assurance maladie, le Groupe contribue ainsi à améliorer l'accès aux soins des Français.

Une prise en charge de consultations non remboursées par l'Assurance maladie

Conscient de sa responsabilité d'acteur de santé dans cette période éprouvante pour les Français, Malakoff Humanis salue l'initiative des Fédérations et met en place rapidement le dispositif proposé.

Par souci de simplicité compte tenu du contexte sanitaire, et quel que soit le parcours de soin, le Groupe prend en charge le remboursement des consultations de psychologues. Il est cependant fortement conseillé aux assurés de consulter leur médecin traitant en cas de souffrance psychologique, afin que celui-ci puisse les orienter au mieux. Cette mesure s'adresse à **l'ensemble de ses assurés et de leurs ayants droit**. Cette prise en charge couvre **4 consultations de psychologues⁴ dans la limite de 60€ maximum par séance**. Elle s'adresse à tous les clients **couverts par un contrat santé collectif ou individuel**.

Afin que cette mesure puisse bénéficier rapidement aux assurés qui en ont besoin, le Groupe a décidé d'en simplifier les modalités d'accès :

- Seule une note d'honoraires du psychologue praticien sera nécessaire pour être remboursé.
- L'utilisation de l'espace client de l'assuré sur le web ou sur l'application mobile permettra un remboursement dans un délai maximum de 72h.

¹ Confinement de novembre-décembre 2020 : une hausse des demandes de soins liés à la santé mentale - Etudes&Résultats n° 1186 mars 2021 - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

² Le bilan de la gestion de la crise sanitaire et son impact sur la vie sociale et la santé mentale de la population - Étude Ifop pour Aladom et Le Parisien.

³ Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF), Fédération Française de l'Assurance (FFA).

⁴ Psychologues diplômés disposant d'un numéro ADELI.

Ce dispositif concerne toutes les consultations de psychologues à partir du 22 mars, et ce pendant toute l'année 2021.

Il s'inscrit dans la continuité des services proposés par le Groupe depuis le début de la crise sanitaire : mise à disposition de lignes d'écoute psychologique dédiées aux salariés et aux dirigeants de TPE, appli de gestion du stress accessible gratuitement à tous les publics, soutien aux entreprises et salariés les plus en difficulté. Malakoff Humanis s'engage également dans la campagne de vaccination, en faveur de ses 10 000 collaborateurs et de ceux de ses entreprises clientes.

*« Dans un contexte sanitaire et social difficile, les assureurs complémentaires ont un rôle majeur à jouer pour aider les Français à préserver leur santé en leur donnant accès à des soins essentiels non remboursés par l'Assurance maladie » déclare **Thomas Saunier, Directeur général de Malakoff Humanis**. « Nous démontrons ainsi notre agilité dans la mise en œuvre d'une mesure d'intérêt général au bénéfice des Français tant sur le plan sanitaire que social ».*

Contacts Presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7 Mds d'€ de fonds propres, plus de 400 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15% de parts de marché de l'assurance collective.

Dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Groupe verse 38,3 Mds€ d'allocations à 6 millions d'allocataires, et collecte les cotisations auprès de 600 000 entreprises et 6 millions de cotisants.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160M d'€ à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

@MalakoffHumanis